

EN PLUS DE PRÉVOIR DES SECOURISTES, SAVIEZ-VOUS QUE VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE TENIR DES REGISTRES OÙ SONT INSCRITS TOUS LES PREMIERS SECOURS DISPENSÉS ET TOUS LES ACCIDENTS QUI SURVIENNENT DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

Pour vous aider, Auto Prévention a réuni en un seul registre ces formulaires pour garder la trace des accidents, les processus d'enquête et les recommandations !

Un outil avec un mode d'emploi facile pour suivre les progrès de l'entreprise en matière de prévention.



Ces registres vous parviendront bientôt soit par le biais de vos associations ou par nos conseillers en prévention.

**Vous pouvez également téléphoner à Danielle Caron au (514) 844-2886 ou au (800) 363-2344 pour obtenir votre exemplaire gratuit.\***

\* Cette offre est limitée aux entreprises du secteur des services automobiles.